

# DEUX MILLIARDS DE TRAVAIL EN... ATTENTE !

## LES COUPS DE SEMONCE POPULAIRES FONT PARFOIS MAL À L'INVESTISSEMENT



### NOVEMBRE 2013

Les Suisses boudent la vignette autoroutière à cent francs.

Conséquence: les travaux d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds sont encore pour... demain ! C'est un milliard de francs d'investissements en tous genres qui file sous le nez des entrepreneurs.

### SEPTEMBRE 2012

Les Neuchâtelois barrent d'un trait d'un coup un milliard de travail pour rapprocher par voie ferroviaire rapide le Haut et le Bas du canton. Une sanction populaire qui freine pour vingt ans au bas mot les travaux d'un transport rapide entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et qui plombe la mobilité de notre population.

Ces deux dates, ici rappelées pour la circonstance éditoriale, confirment une tendance: la confiance est ébranlée, voire lézardée entre les autorités et les citoyens. Et les conséquences sont dures pour l'économie neuchâteloise: des perspectives de travail retardées, de la croissance contrariée et des risques majeurs pour l'emploi!

Malgré les aléas de la vie politique à tous les échelons démocratiques, la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs demeure optimiste. Elle a sous la main la feuille de route 2014 des travaux prévus dans le canton: elle est longue de promesses et de chantiers à ouvrir ou boucler, aussi bien dans le génie civil que dans le bâtiment.

Les promoteurs privés sont toujours actifs. L'habitat britchon constitue en effet un marché en pleine expansion. Plus loin, l'industrie ne baisse pas la garde: la croissance est durable et

les besoins en infrastructure sont latents. Enfin, les patrimoines bâti et routier de l'Etat profitent de la prise de conscience des autorités qui multiplient les manœuvres pour continuer d'entretenir leurs biens malgré les freins législatifs qui limitent toute dépense d'importance.

Plus loin que l'analyse et l'observation des aspects financiers de la République, la Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs a d'autres défis à relever:

- défendre les conditions cadre du secteur principal de la construction;
- veiller avec ses partenaires à l'application des dispositions conventionnelles afin d'assurer dans le canton une concurrence loyale aux entreprises;
- promouvoir la formation et le perfectionnement professionnels pour préparer une relève locale apte à reprendre demain le flambeau des collaborateurs et des patrons d'aujourd'hui;
- prévenir les risques sur les chantiers et renforcer la sécurité au travail.

Tous les jours sans relâche, nous travaillons à la réalisation de ces objectifs. Pour cela, nous multiplions les démarches et les contacts. Un pied au Château, l'autre dans les communes, nous marchons vers avant avec les collectivités publiques. Avec elles, nous allons devoir reprendre quelques copies, pour les adapter à d'autres nouvelles réalités.

- La législation sur les marchés publics est devenue touffue, envahissante, contraignante parfois, décourageante souvent. Il va falloir la réviser et l'amaigrir.
- La lutte contre toute forme de

sous-enchère salariale et de travail illicite doit être renforcée, appuyée, développée. Nous manquons de moyens, certes, pour contrôler l'entier du marché neuchâtelois tous les matins, mais nous avons comme but de collaborer de manière plus efficace qu'aujourd'hui avec les autorités cantonales, administrative et policière.

- La concrétisation d'un futur badge que nous remettrons à tous nos travailleurs sur les chantiers neuchâtelois est pour bientôt. Dans cette perspective, nous œuvrons avec les autres fédérations d'entrepreneurs à l'échelon romand. Un tel badge permettra à nos contrôleurs des chantiers de vérifier l'application de la Convention nationale d'un coup d'ordinateur puisque les données de base essentielles des travailleurs (nom, contrat de travail, salaire et horaire notamment) seront accessibles en tout temps.

Vous le constatez, nos tâches sont multiples et plus que jamais l'union doit faire notre force. Le 22 mai prochain, à l'occasion de notre Assemblée générale printanière, nous profiterons de l'occasion pour rappeler l'essentiel de notre mission: rassembler les entreprises, fédérer les patrons et promouvoir nos métiers. De magnifiques paris que nous voulons gagner avec vous. Merci de votre confiance.

**Olivier Haussener**  
Président

# FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNELS



## MACHINISTES

Lors de cette année 2013, trois cours de base et de perfectionnement professionnels (61 candidats), ainsi que deux sessions d'examens ont été organisés par la Commission paritaire de formation des machinistes & grutiers.

Pour 2014, trois cours sont d'ores et déjà planifiés. Deux ont eu lieu aux dates suivantes :

**Cours I** 12-14 février

**Cours II** 5-7 mars

Le troisième cours est prévu pour le mois de 14 mai 2014.

### Rappel

Le 31 décembre 2013 a pris fin la mesure transitoire relative à l'introduction de la Loi cantonale sur le permis de machinistes. Concrètement, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il

n'est plus possible de délivrer des permis provisoires aux travailleurs ayant de l'expérience sur des machines de chantier.

Toute personne souhaitant obtenir un permis provisoire afin de conduire une machine de chantier devra obligatoirement suivre et réussir les examens du Cours de base.

Au vu des sondages effectués auprès des personnes en possession d'un permis provisoire, il reste encore environ une septantaine de travailleurs à former et environ 340 examens de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie à faire passer...

### K-BMF

Le règlement de la K-BMF a été accepté le 23 novembre écoulé lors de la séance des délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE).

L'acceptation est toutefois suspendue tant que la SSE n'aura pas fait valider la reconnaissance auprès des quatre cantons romands qui possèdent une législation cantonale.

En l'état, ce règlement de la K-BMF prévoit une obligation de posséder un permis pour les machines de plus de 6 to (dès 5 to pour les cantons romands). Par ailleurs, et ce point est fortement contesté par votre FNE et par les Valaisans, le règlement proposé par la SSE est laxiste : il n'oblige personne à se former ! En clair, on peut donc se présenter aux examens de machiniste sans cours ni leçon. Incompréhensible à l'heure où la Confédération et la SUVA édictent des normes sur la sécurité au travail et louent le perfectionnement professionnel !

## EXAMENS MACHINISTES 2013

Lors de ces examens, 156 personnes ont été évaluées dans les catégories suivantes:

Catégories	Réussites	Echecs
M2 Pelle retro	43	8
M3 chargeuse	39	15
M5 Finisseuse	2	0
M6 Rouleau	12	0
M7 Dumpers	21	1
M7 Foreurs	14	1

## EXAMENS GRUTIERS 2013

Les candidats évalués dans les catégories suivantes

Catégories	Réussites	Echecs
Cat A	7	2
Cat B	12	2

**EFFECTIF DES APPRENANTS MAÇONS  
ET CONSTRUCTEURS DES ROUTES, ANNÉE 2013-2014**

Année	Maçons	Constructeurs de routes
1 année	10	10
2 année	20	5
3 année	15	7



**Modification du Règlement  
d'application de la loi cantonale  
pour machinistes**

Des discussions ont eu lieu avec les autorités cantonales. Objectif prioritaire : définir la marche à suivre pour modifier le Règlement d'application de la loi sur le permis de machiniste. Pourquoi ? Pour enlever de ce règlement toute mention qui nous lierait de près ou de loin à la K-BMF. La FNE veut être sûre de son indépendance, être sûre aussi de pouvoir organiser les examens à sa guise sans tutelle aucune et de fixer ses propres exigences et conditions.

Un projet de modification est ainsi établi. Il est présentement au Château.

**Cours de français**

La FFE vient d'organiser un cours de français pour les travailleurs employés par des entreprises.

Ce cours, organisé par « l'école club Migros », a lieu 20 samedis matin (2x45min) du mois d'août au mois d'avril pour un coût de 800 francs environ.

Après recherches, il ressort que, pour organiser un cours convenable, il faut au minimum 40 à 60 périodes. De plus, de par la nature et le vécu des candidats, il est difficilement possible

de prévoir des sessions de plus de 2 heures de cours.

Les thèmes enseignés pourraient être les suivants :

- Expression et compréhension orales
- Expression et compréhension écrites
- Vocabulaire relatif au métier
- Grammaire.

Le prix devrait varier entre 800 et 1'000 francs en fonction du nombre de candidats.

**GRUTIER**

En 2013, 14 grutiers ont suivi la formation de grutier. 12 ont obtenu leur permis de grutier définitif pour les catégories A (grues mobiles) ou B (grues de chantier).

Deux formations de grutiers seront planifiées en 2014.

**CONDUCTEURS D'ÉLEVATEURS**

En 2013, deux cours n'ont pas suffi à accueillir tous les candidats. Au total, 30 travailleurs se sont retrouvés dans la halle de la HG Commerciale à Cor-tailod pour suivre ces formations.

Au final, 25 personnes ont reçu le permis de cariste délivré par l'Association suisse de formation en logistique (ASFL).

Là aussi, un cours sera planifié pour 2014. Pour les dates, merci de prendre contact avec le secrétariat de la FNE.

**ART. 32**

En juin, la volée 2011/2013 a terminé sa formation par les examens finaux du CFC. Les 21 candidats (14 constructeurs de voie de communication et 7 maçons) ont tous réussi et obtenu leur CFC.

La nouvelle volée 2013/2015 a débuté sa 1<sup>ère</sup> année en août 2013 avec 27 candidats (15 constructeurs de voie de communication et 12 maçons).

**CONCOURS ROMAND  
DE MAÇONNERIE**

La relève mise en place ces dernières années porte ses fruits. En effet, lors du Concours romand de Granges Pac-cot, nos deux candidats neuchâtelois se sont classés 3<sup>e</sup> (Florian Naef) et 4<sup>e</sup> (Victor Bilat).

Avec cette 3<sup>e</sup> place, M. Naef s'est qualifié pour les éliminatoires suisses.

Rappelons encore que ces jeunes s'entraînent avec rigueur et assiduité huit à dix fois par année le samedi au CPMB.

# CONVENTION NATIONALE NOUVEAUX SALAIRES DE BASE

DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014



**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014, LES SALAIRES DE BASE POUR LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION SONT À LA HAUTEUR DE LEUR ENGAGEMENT. EN VOICI UN APERÇU.**

## SALAIRES EN CHF

Catégorie	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manoeuvre, sans expérience (C)	4'477.-	25.85
Manoeuvre, avec expérience (B)	4'978.-	28.30
Avec certificat (pas de CFC) (A)	5'348.-	30.40
Avec CFC (Q)	5'553.-	32.00
Chef d'équipe	6'080.-	34.55

Avec le salaire de base, il faut compter encore, en plus :

- 10,6 % pour les vacances (13 % pour travailleurs de plus de 50 ans)
- 8,33 % pour le treizième salaire.
- Horaire hebdomadaire moyen = 40,5 heures (176 h/mois ou 2112 h/an)
- Repas de midi = CHF 15.-

# SALAIRE DES APPRENTIS : UN HAUT NIVEAU !



**DANS LE SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION, LES APPRENTIS MÉRITENT CE QU'ILS GAGNENT. VOICI LES RECOMMANDATIONS DE LA FNE POUR 2014.**

## SALAIRES DES APPRENTIS EN CHF

Les trois premiers mois	500.- par mois	
1 <sup>ère</sup> année, dès le 4 <sup>e</sup> mois	6.- par heure	1'056.- par mois
2 <sup>e</sup> année	8.- par heure	1'408.- par mois
3 <sup>e</sup> année	12.- par heure	2'112.- par mois

## Droit aux vacances

6 semaines de vacances payées par année.

## 13<sup>e</sup> salaire

Les apprentis ont droit à un 13<sup>e</sup> salaire, conformément aux dispositions conventionnelles nationales.

CAPA'CITÉ 2014 À NEUCHÂTEL

**INNOVATION :**

**ÇA COMMENCERA LE JEUDI 11 SEPTEMBRE...**



**LA CINQUIÈME ÉDITION DE CAPA'CITÉ AURA LIEU AU MOIS DE SEPTEMBRE PROCHAIN, AU CŒUR DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL.**

**INNOVATION MAJEURE : LA MANIFESTATION DÉROULERA SES FASTES SUR DEUX SEMAINES, D'UN JEUDI À UN MERCREDI.**

**DANS PAREIL CONTEXTE, LES TROIS COUPS SERONT TIRÉS LE 11 SEPTEMBRE.**

Pour mémoire, Capa'cité c'est :

- la plus grande vitrine de Suisse ouverte sur plus de deux cents métiers;
- la promotion six jours durant de l'apprentissage dual;

- les démonstrations pratiques réalisées par près de deux cents apprentis des entreprises formatrices du Gros œuvre et du Second œuvre neuchâtelois, mobilisées pour la circonstance au sein du « Village Bâtiment & Construction »;
- la visite obligatoire entre le 11 et le 17 septembre 2014 de 4'800 élèves des écoles secondaires du canton, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années.

**capacité** **Neuchâtel**  
**11** au **17** septembre **2014**

**des métiers**

Plus de **200** professions en ville **www.capacite.ch**



# SÉCURITÉ

## UNE ANNÉE EN QUELQUES POINTS FORTS

### VISITES DE CHANTIERS

En 2013, notre Ingénieur sécurité, M. Y. Maillet, a effectué 138 visites de chantiers. Pas de grande surprise ! En réalité, au fil du temps, les bonnes pratiques finissent par l'emporter sur les chantiers. Un seul point noir : les poses d'échafaudages sur les petits chantiers. Là, les entreprises ont toujours du retard...

### FORMATION EDEX

En cette année 2013, 25 personnes ont suivi le cours EDEX dont le programme était le suivant :

- La loi sur la sécurité des produits : quelles conséquences pour les entrepreneurs ?
- Les arceaux sécurité & les ceintures de sécurité sur les machines : quelles obligations ?
- La protection contre les chutes à partir des ponts de bétonnages : quelles évolutions ?
- Les accidents avec les pompes à béton.
- La Charte de sécurité.

Un prochain cours EDEX est d'ores et déjà planifié pour 2014.

### COURS 1<sup>ER</sup> SECOURS

Des cours de 1<sup>er</sup> secours seront proposés aux entreprises en 2014, avec un nouveau programme à la clé. En 2013, aucun cours n'a eu lieu.

### PASEC

Le parcours sécurité sera remonté en 2014. Les cours reprendront, après une pose forcée due aux travaux de rénovation du CPMB. Merci pour la patience et la compréhension.

### COURS AMIANTE

Un cours amiante pour travailleurs (1/2 journée), ainsi qu'un cours pour cadres (2 jours) ont été proposés aux entreprises en 2013. Malheureusement, le succès n'était pas au rendez-vous.

# CHANTIERS SOUS HAUTE SURVEILLANCE

### LES CHANTIERS SONT SOUS HAUTE SURVEILLANCE.

**PATRONAT ET SYNDICAT METTENT TOUT EN ŒUVRE POUR VEILLER À L'APPLICATION DES DIVERSES CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL, APPLICATION QUI GARANTIT LA LOYAUTÉ DE LA CONCURRENCE.**

Ainsi, les contrôleurs des chantiers tirent un bilan 2013 de leurs missions.

### EXERCICE 2013

Nombre de chantiers contrôlés .....	<b>282</b>
Nombre de travailleurs contrôlés .....	<b>608</b>

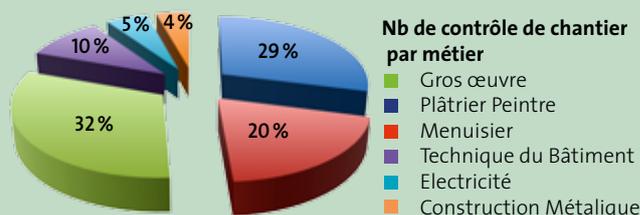
### CONSTATS

Travail le samedi, sans annonce de l'entreprise ...	<b>10</b>
Travailleurs au noir .....	<b>11</b>
Salaires non conformes aux normes conventionnelles .....	<b>16</b>

### LE GROS ŒUVRE ET LE SECOND ŒUVRE EN UN CLIN D'ŒIL

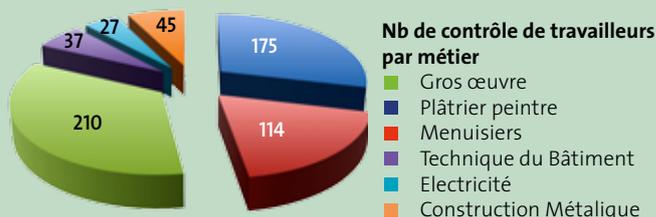
#### Entreprises

En 2013, ainsi que l'illustre le graphique, les contrôles effectués aux quatre coins du canton dans tous les secteurs des métiers du bâtiment sont légion : 89 pour le gros œuvre et 193 pour le second œuvre.



#### Travailleurs

En 2013, au total, voici le nombre des travailleurs contrôlés sur les chantiers par nos deux collaborateurs et collaboratrice : 210 pour le gros œuvre et 398 pour le second œuvre



# RÉNOVATION DU CPMB – BILAN 2013

## ADJUDICATIONS SIGNÉES : 21 MILLIONS

## FACTURES PAYÉES : 16 MILLIONS



**LA FONDATION POUR LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU CPMB À COLOMBIER A VÉCU UNE FANTASTIQUE ANNÉE 2013. LES CHANTIERS SONT TOUS DÉPLOYÉS, LES SOUMISSIONNAIRES SONT DISCIPLINÉS ET LES MANDATAIRES ONT LA VOLONTÉ OBSESSIONNELLE DE RESPECTER LES LIMITES BUDGÉTAIRES, ARRÊTÉES RAPPELONS-LE À 32 MILLIONS DE FRANCS.**

Le premier bilan d'une année complète de travaux est donc très favorable. Autour de la table, séance après séance, nous tirons un constat rassembleur : le courant passe entre les mandataires et le Maître d'ouvrage que nous sommes. Nous pouvons aborder tous les thèmes sans tabou et nous avons un atout incroyable : nos débats ne portent que sur l'avenir, nous sommes donc dans un contexte de projets, dans un climat de recherches et d'innovations et c'est pour cela que nous n'avons que des bonnes nouvelles à rédiger.

- Nous pouvons tirer la synthèse comptable comme suit : en 2012, nous avons adjugé pour 14,5 millions de francs de travail et payé 8 millions de factures. En 2013, la progression est visible : nous avons adjugé au total 21 millions de francs de travail et payé 16 millions de factures !

- Au plan du calendrier, nous sommes dans les temps, nous finirons en 2015 comme prévu et nous pourrons remettre l'ouvrage neuf au Conseil d'Etat, avec un contrat de bail qui pourra commencer de porter ses effets au 1er janvier 2016. Avec un terme en 2041.

Au sein de la Fondation, le rôle du Conseil est très clair : en qualité de Maître d'ouvrage, il adjuge les travaux après les recommandations et les analyses des mandataires, il effectue les paiements et garde en tout temps la haute main sur les finances et le déroulement de tous les chantiers ouverts depuis le 2 juillet 2012 au CPMB.

En 2013, le Conseil de Fondation a siégé onze fois. Il a tenu une assemblée générale le 22 avril écoulé.

Une autre Commission d'importance a son rôle à jouer : la Commission de construction. Elle a siégé quatre fois en 2013. Son rôle est différent : elle a un droit de regard technique sur la rédaction des soumissions et elle a dans sa mire, de manière permanente, les propositions techniques et les prestations des mandataires, qui sont rappelons-le réunis sous le nom de Pool Le Joran.

# FONDS DE SECOURS HIVERNAL INTERNEB

## UNE SAISON ORDINAIRE ET UNE ENQUÊTE EXTRAORDINAIRE !



**LE FONDS DE SECOURS HIVERNAL INTERNEB DATE DE 2001. SON PRINCIPAL OBJECTIF : PALLIER AUX CHUTES CONJONCTURELLES SAISONNIÈRES, LUTTER CONTRE L'EXCLUSION PROFESSIONNELLE ET AIDER LES ENTREPRISES À CONSERVER EN LEUR SEIN, L'HIVER, ENTRE LES MOIS DE JANVIER ET MARS, LEURS TRAVAILLEURS ET LEURS COMPÉTENCES.**

Ce Fonds de secours est paritaire et ses ressources proviennent d'un double prélèvement :

- 0,3% du salaire mensuel du travailleur au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée dans une entreprise du gros œuvre neuchâtelois uniquement;
- 0,3% de la masse salariale des entreprises.

Avec ces contributions, InterNeb alloue des indemnités aux travailleurs des entreprises du bâtiment et du génie civil, à l'image d'une caisse de chômage. Le travailleur inoccupé entre janvier et mars touche le 80% de son salaire mais garde son contrat de travail intact et ses pleins acquis sociaux. InterNeb constitue donc une aide subsidiaire, en ce sens qu'elle offre un complément financier aux entreprises quand les conditions

pour bénéficier d'autres formes d'assurance (Indemnités en cas d'intempéries, Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail) ne sont pas remplies.

Pour la saison hivernale 2013/2014, voir le graphique ci-contre, le recours à InterNeb n'a pas fait sauter la banque ! Les dépenses sont en effet dans la moyenne des dernières années ce qui prouve à l'envi que le marché du travail l'hiver est régulé.

En 2013, le Comité de gestion d'InterNeb a choisi de confier un mandat d'étude à l'Université de Neuchâtel. Principale priorité : réaliser une expertise et observer la gestion et l'évolution d'InterNeb. Le Professeur Claude Jeanrenaud a relevé le défi. Il a pris contact avec de nombreuses entreprises et a soumis celles-ci au feu des questions. Voici les plus importantes :

- Comment le Fonds de secours hivernal est-il utilisé, par qui et avec quelle fréquence ? Pourquoi certaines entreprises ne l'utilisent-elles pas ?
- Les entreprises font-elles appel à des mesures couvrant d'autres types de risques, telles que les Indemnités intempéries ou les Indemnités pour réduction de l'horaire de travail, en complément

de l'aide apportée par InterNeb et pendant la même période ?

- Les entreprises partenaires sont-elles satisfaites ou non des services rendus par InterNeb ?
- Faut-il maintenir InterNeb dans sa forme actuelle, modifier son organisation et (ou) son fonctionnement, ou y renoncer totalement ?

### QUELQUES STATISTIQUES

Les ressources du Fonds pour l'année 2013 se sont élevées à 563'000 francs, les prestations à 202'000 francs. Les ressources ne sont donc pas totalement utilisées. Les très petites entreprises ont rarement recours au Fonds de secours : 1 sur 10 parmi celles versant moins de 1'000 francs de cotisations au Fonds par année l'a fait au cours des quatre dernières années et 1 sur 20 parmi celles dont les cotisations annuelles sont comprises entre 1'000 et 2'000 francs. Plusieurs responsables de petites entreprises ont déclaré qu'InterNeb n'est pas tout à fait adapté aux besoins des sociétés de très petite taille. Quant aux entreprises de taille moyenne – jusqu'à 10'000 francs de cotisations annuelles – et aux grandes entreprises, elles font plus régulièrement appel aux ressources du Fonds.

## EN UN COUP D'ŒIL...

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Francs	220'000	36'000	204'500	201'690	195'000



### Tendance

Le recours au Fonds a connu une tendance à la baisse au cours des dix dernières années. Alors que le montant des prestations annuelles atteignait 600'000 à 700'000 francs en 2004-2005, il se situe aujourd'hui aux environs de 200'000 francs. Une partie du recul s'explique par l'introduction d'un plafond en 2010, une autre par la baisse de l'emploi dans la construction sur la période 2004-2012.

Dans l'esprit du système, InterNeb devrait constituer une forme d'assurance couvrant un risque spécifique, soit une baisse d'activité supérieure à la normale au cours d'une saison hivernale, baisse attribuable à un manque de commandes. Ainsi, les entreprises bénéficiaires changeraient d'une année à l'autre, en fonction des conditions particulières du moment. Or, il apparaît qu'une proportion élevée des entreprises – environ deux sur trois – n'utilise pas InterNeb (pas de travailleurs annoncés au cours des cinq dernières années). Le Fonds de secours hivernal perd ainsi son caractère d'assurance. Dans l'esprit du système également, InterNeb devrait favoriser une stabilité de l'effectif, permettre aux entreprises de conserver leur capital humain, diminuer la proportion d'emplois à durée déter-

minée et d'emplois temporaires. Cet objectif n'est que partiellement atteint, au vu de l'augmentation de l'emploi intérimaire dans la branche.

### S'ADAPTER AU PROFIL SAISONNIER DE LA DEMANDE

Selon les indications des entreprises, la baisse d'activité entre le 15 janvier et le 31 mars est de l'ordre de 35 % en moyenne. Les variations sont comprises entre aucune baisse ressentie à une chute de 70 % de l'activité.

Le personnel temporaire, dans les faits le plus souvent intérimaire, représente en moyenne 20 % de l'effectif total. Or, la plupart des contrats de « location de personnel » sont terminés à la fin de l'année. Ainsi, la main-d'œuvre intérimaire constitue donc la principale source de flexibilité des entreprises du secteur de la construction pour faire face au creux hivernal.

La majorité des employés intérimaires ou au bénéfice d'un contrat à durée déterminée (CDD) s'inscrivent au chômage pendant la période hivernale. Ils retrouvent, dans la majorité des cas, un emploi au printemps, parfois dans la même entreprise. Ainsi, il y avait 270 chômeurs dans les branches du bâtiment et du génie civil en août et septembre 2013 et 596

en janvier 2014, soit une augmentation de plus de 300 unités, la différence représentant la composante saisonnière du chômage. De 2008 à 2014, le chômage saisonnier a triplé dans les professions de la construction. Cette augmentation met aussi en évidence que les intérimaires jouent un rôle croissant dans la gestion du creux hivernal, soit environ 15'000 - 18'000 journées par année (50 - 60 jours x 300 travailleurs).

Les Indemnités de chômage en cas d'intempéries constituent le second moyen important dont disposent les entreprises pour faire face au creux hivernal. En février 2012, 455 travailleurs ont bénéficié d'indemnités en cas d'intempéries dans les branches de la construction pour un total de 36'700 heures. Une année plus tard, en février 2013, 279 travailleurs en ont bénéficié pour un *(suite page suivante)*

### BOURSE DE L'EMPLOI INTERNEB

Six entreprises ont eu recours à la au cours de la saison hivernale 2013 / 2014. En un clin d'œil, voici les chiffres clés.

**Masse salariale 2013** 98'000'000.–

**Recettes annuelles** 598'000.–

**Indemnités 2014**  
aux 6 entreprises 195'000.–

# PRIX DU GÉNIE CIVIL CONCERTATION ET ACCORD AVEC LE GROUPE e



total de 25'100 heures. Sur la période hivernale 2012-2013, 41'150 heures ont été indemnisées représentant environ 4'800 journées de travail. Selon les années, la période pendant laquelle des indemnités sont touchées varie de deux mois (2007) à cinq mois (2002-2003).

La réduction de l'horaire de travail (RHT) n'est pas une mesure destinée à compenser le creux hivernal. Cette mesure, exceptionnelle, ne joue qu'un rôle très secondaire dans le secteur du bâtiment et du génie civil.

## PERCEPTION PAR LA PROFESSION

Les entreprises ont dû citer les deux mesures auxquelles elles seraient le moins prêtes à renoncer, ainsi que les deux mesures auxquelles elles pourraient le plus facilement renoncer. Un peu plus de deux tiers des entreprises mentionnent la compensation d'heures supplémentaires et de soldes de vacances comme l'une des deux mesures auxquelles elles ne voudraient pas renoncer. Viennent ensuite les indemnités intempéries et le Fonds InterNeb. Les indemnités intempéries sont effectivement une aide importante pour faire face au creux hivernal, puisque près de 5'000 journées ont été indemnisées durant l'hiver 2012-2013.

## CONCLUSIONS

L'enquête a montré qu'une assez forte majorité de partenaires est favorable ou plutôt favorable au maintien du Fonds de secours, une minorité n'y voit au contraire aucune utilité et souhaite sa suppression. Ce constat laisse penser que le Fonds InterNeb devrait être maintenu. Le Comité de gestion est à pied d'œuvre. D'autres informations suivront.



**EN 2013, LE COMITÉ DE LA FNE A CHOISI D'INTERVENIR AUPRÈS DU GROUPE e. OBJECTIF : REVOIR À LA HAUSSE LA LISTE DES PRIX DU GÉNIE CIVIL POUR LES SOUMISSIONS DE MOINS DE 50'000 FRANCS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL.**

En effet, dans notre canton, les conditions du marché des transports et des décharges sont différentes. Elles ne sont pas assimilables avec d'autres cantons, en l'occurrence à celles du canton de Fribourg.

Dès lors que la liste des prix couvrait les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, une distinction s'imposait et c'est pour cela que la FNE a pu ouvrir une belle fenêtre de dialogue avec le Groupe e.

Rien de mieux en définitive que la concertation pour renforcer la collaboration et ajouter de la valeur au travail des entreprises. Mission accomplie de surcroît pour la FNE qui a pu, après quelques séances de travail, trouver un juste prix des prestations à fournir au Groupe e.

# MARCHÉS PUBLICS ET RESPONSABILITÉ SOLIDAIRE

## TROP DE PAPERASSE, MOINS DE LIBERTÉS !



**EN 2013, LES ENTREPRENEURS NEUCHÂTELOIS ONT TIRÉ UN CONSTAT : LES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES PÈSENT DE PLUS EN PLUS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE. LES LIBERTÉS QUE NOUS VOULONS PROTÉGER SONT EN DANGER.**

En effet, la législation sur les marchés publics et l'introduction en juillet 2013 de la responsabilité solidaire dans les métiers du Gros œuvre et du Second œuvre impliquent des charges nouvelles et des risques nouveaux.

Les charges nouvelles, personne n'en doute plus, sont administratives. Pour les marchés publics sur invitation par exemple, la législation devrait être assouplie, amoindrie, réduite à l'essentiel, c'est-à-dire à l'honneur des entreprises qui postulent à des travaux publics. Dans cette perspective, une motion sera déposée bientôt sur les pupitres du Grand Conseil. La FNE a choisi de prendre le taureau par les cornes et d'intervenir au Château, par l'entremise de son président, député. Pour la responsabilité solidaire, les risques sont aujourd'hui accrus pour les entrepreneurs. S'ils travaillent avec des sous-traitants, ils devront répondre civilement si ces derniers trichent et flanchent. En résumé, voici les décisions politiques :

- La responsabilité solidaire est valable depuis le 1er juillet 2013 pour

tous les entrepreneurs et sous-traitants qui succèdent à l'entrepreneur principal dans une chaîne contractuelle. Pour s'exonérer de sa responsabilité, l'entrepreneur principal doit donc prouver qu'il a demandé à ses sous-traitants de justifier de manière crédible, sur la base de documents, qu'ils respectent les conditions de travail et de salaire en vigueur en Suisse.

Pour mémoire, la sous-traitance a une grande importance pratique dans notre pays. Elle est fréquemment utilisée dans les secteurs de la construction, car elle permet aux PME en particulier d'obtenir des mandats qu'elles ne pourraient remplir toutes seules faute de ressources suffisantes. Imposer des mesures trop contraignantes aux entreprises réduit leur productivité. Dommage : l'autorité politique fédérale a manqué l'an passé une belle occasion de coller aux réalités du marché. Le fossé se creuse...

# SUR LE TERRAIN, AU CHÂTEAU, **PRESQUE PARTOUT !**

VOTRE FÉDÉRATION A DES CONTACTS TOUTS AZIMUTS. ELLE A PIGNON SUR RUE DANS BEAUCOUP D'ORGANISATIONS PATRONALES ET DE COMMISSIONS DU CONSEIL D'ÉTAT, AILLEURS EN SUISSE OU ICI EN TERRES NEUCHÂTELOISES. ELLE SIGNE UN TOUR D'HORIZON.



## AU NIVEAU ROMAND ET SUISSE

- Membre de la Région Romandie de la Société Suisse des Entrepreneurs.
- Membre de la Fédération des Entreprises Romandes (FER).

## AU NIVEAU CANTONAL

A l'échelon de notre canton, la Fédération, par ses membres ou son état-major, a un fauteuil réservé dans les organismes et institutions ci-après. Elle y siège avec assiduité.

- Union Neuchâteloise des Arts & Métiers (UNAM).
- Commission Tripartite chargée de l'observation du marché du travail.
- Conseil de l'Emploi.
- Commission chargée d'appliquer des mesures d'insertion et de réinsertion professionnelles.
- Communauté de travail pour l'intégration des étrangers.
- Conseil cantonal de la formation professionnelle.
- Comité de direction du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels.
- Les «5 à 7 neuchâtelois de la sécurité».
- CINALFA-CICICAM
- Commission cantonale des constructions scolaires.
- Comité central de la manifestation Capacité.

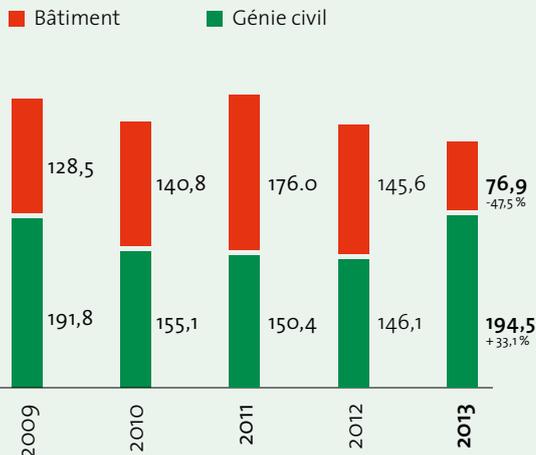
## LE PARTENARIAT SOCIAL

- Commission paritaire du secteur principal de la construction (Pierre-Philippe Freitag, Président).
- Commission paritaire de la sécurité (Pierre-Philippe Freitag, Président).
- Commission paritaire de la formation de machinistes & grutiers (Paolo Ravera, Président).
- Comité de gestion du Fonds de secours hivernal InterNeb+.
- Comité de l'Association Neuchâteloise pour le Contrôle des Conditions de Travail (ANCCT).

# UN APERÇU DE LA CONJONCTURE EN 2013

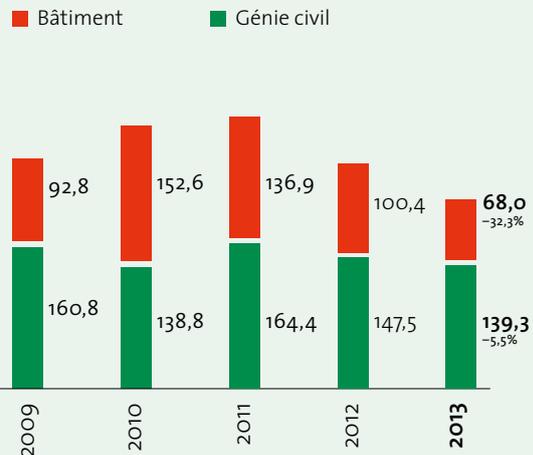
## CHIFFRES D'AFFAIRES DE JANVIER À DÉCEMBRE 2013

En millions de francs



## ENTRÉE DES COMMANDES DE JANVIER À DÉCEMBRE 2013

En millions de francs



## PERSONNEL SELON STATUT

Fin décembre 2013

Total	Suisse	Etranger
1'347	311	1'036

## PERSONNEL PAR FONCTION / CLASSE DE SALAIRE

Fin décembre 2013

	Total	Admin.	Contrem.	CE	Q	A	B	C	App.	Autres
2011	1'144	146	89	96	124	329	235	53	63	9
2012	1'123	136	81	100	114	356	219	53	57	7
2013	1'347	146	93	108	129	416	254	119	64	18

## COMPARAISON DES SALAIRES MENSUELS MOYENS PAR CLASSE, DE 2002 À 2013

(sans frais, allocations familiales et 13<sup>e</sup> salaire) en CHF.

	Contremaître	C.E.	Q	A	B	C	Moyenne salaire CN (sans contremaître)
2002	6'820.00	5'839.00	5'266.00	5'162.00	4'700.00	4'174.00	5'028.00
2013	7'652.00	6'590.00	5'959.00	5'827.00	5'379.00	4'823.00	5'707.00

# COMPTES ANNUELS

## 2013

### BILAN

En CHF	31.12.2013	31.12.2012
<b>ACTIF</b>	<b>860'289.22</b>	<b>849'688.73</b>
Liquidités	345'048.08	339'842.55
Débiteurs	145'833.05	148'481.75
Titres et prêts	11'097.34	11'061.23
Actifs transitoires	310.75	299.20
Mobilier	2'000.00	4.00
Prêt immeuble BNMB	125'000.00	125'000.00
Part immeuble BNMB	225'000.00	225'000.00
<b>PASSIF</b>	<b>860'289.22</b>	<b>849'688.73</b>
Créancier BNMB	34'614.46	44'698.97
Passifs transitoires	57'438.25	59'854.60
Provisions Capacité 2014	20'000.00	0.00
Fonds amortissement BNMB	225'000.00	225'000.00
Capital	523'236.51	520'135.16
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3'101.35</b>	<b>983.83</b>

### COMPTE D'EXPLOITATION

En CHF	BUDGET 2014	COMPTES 2013	BUDGET 2013	COMPTES 2012
<b>PRODUITS</b>	<b>714'000.00</b>	<b>778'774.16</b>	<b>693'000.00</b>	<b>711'181.70</b>
Cotisations	450'000.00	460'537.00	430'000.00	422'083.00
Vente tarifs	3'000.00	5'590.00	2'000.00	2'320.00
Participation assemblée générale	0.00	4'500.00	3'000.00	3'840.00
Indemnités	253'000.00	300'188.10	250'000.00	270'896.30
Intérêts	3'000.00	3'059.06	3'000.00	3'042.40
Dons (formation professionnelle, concours)	5'000.00	4'900.00	5'000.00	9'000.00
<b>CHARGES</b>	<b>710'600.00</b>	<b>775'672.81</b>	<b>690'500.00</b>	<b>710'197.87</b>
BNMB, personnel et frais généraux	485'000.00	497'807.67	490'000.00	469'189.64
Séances et délégations	95'000.00	107'936.72	85'000.00	130'248.34
Formation professionnelle	20'000.00	22'334.80	20'000.00	7'130.15
Promotions	10'000.00	25'380.00	5'000.00	0.00
Frais généraux	95'000.00	98'601.12	85'000.00	101'534.74
Dotation Capacité 2014 (provision)	20'000.00	20'000.00	0.00	0.00
Amortissements	1'600.00	1'507.50	3'000.00	0.00
Impôts	2'000.00	2'105.00	2'500.00	2'095.00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3'400.00</b>	<b>3'101.35</b>	<b>2'500.00</b>	<b>983.83</b>

Les deux plus grandes entreprises membres de la FNE ont vécu une année 2013 inoubliable. Elles ont honoré leur passé, rendu fiers leurs pionniers et prometteur leur avenir économique et social. Deux fêtes magiques avec des invités, des collaboratrices et des collaborateurs conquis par ces commémorations réussies. Discours, humour, spectacles, livre et témoignages : les mémoires sont encore vibrantes d'émotions et plus riches qu'avant.

## F. BERNASCONI & CIE SA – 75<sup>e</sup> ANS



## FANTASTIQUES COMMÉMORATIONS!

## S. FACCHINETTI SA – 100 ANS



## NOUVEAUX MEMBRES

### DEUX ADMISSIONS EN 2013

Deux entreprises ont adhéré à notre Fédération en 2013. Nous leur souhaitons bien sûr la plus agréable des bienvenues et rappelons que nous répondons à leurs demandes jour et nuit.

- **Dubath**, Bevaix,
- **Lemifer**, Neuchâtel.

A contrario, en 2013, aucun départ, aucune démission. Stabilité totale.

## A VOTRE SERVICE!

NOTRE FÉDÉRATION COMPTE **68** MEMBRES.

AU PLAN DES AFFAIRES,

CES MÊMES MEMBRES COUVRENT

ENVIRON LE **90 %** DU MARCHÉ

NEUCHÂTELOIS DE LA CONSTRUCTION ET

DU GÉNIE CIVIL.

# SOUS LE TOIT DE LA FNE



## COMITÉ DE LA FÉDÉRATION

Président	O. Haussener
Vice-président	J. M. Meroni
Trésorier	P.-A. Bueche
Membres	P.-Ph. Freitag Ch. Guinchard U. Hübscher J.-L. Pagani P. Pedimina X. Roulet

## SECRETARIAT

Secrétaire général	J.-C. Baudoin
Responsable de l'office technique	Y. Maillet
Collaboratrice	M. Donzé

## REMERCIEMENTS

La FNE à Colombier, c'est une grande petite équipe de trois personnes. Mes remerciements vifs et appuyés à Monique Donzé et Yann Maillet. Ils font tourner la baraque avec maestria et compétences.

Jean-Claude Baudoin  
Secrétaire général